

POLITIQUE D'EXCLUSION

Mise à jour février 2022.

Les exclusions suivantes s'appliquent à l'ensemble de la société de gestion Financière Arbevel. Les exclusions sont paramétrées en tant que limites pre-trade et post-trade dans l'outil de gestion afin de garantir leur respect. Les listes d'exclusion sont mises à jour au moins annuellement.

1/ Nos exclusions sectorielles :

- **Les sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes interdites** par des conventions internationales (bombes à sous-munition et mines anti-personnel, armes biologiques et chimiques) sont exclues sans seuil minimum. Une liste de valeurs interdites est établie à partir des données Trucost et des documents des entreprises ;
- **Les entreprises impliquées dans la fabrication de produits à base de tabac**, ou dont la distribution de tabac est l'activité centrale. Les seuils d'exclusion se situent à 5% du chiffre d'affaire en lien avec la production et à 50% de la distribution, sur la base des données Trucost et des sociétés ;
- **Les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon** et sa production à partir d'un seuil de **5%** des ventes, et dans **la production d'électricité à partir de charbon thermique**, à partir de **20%** du mix (en capacité installée et/ou chiffre d'affaires), sur la base des données Trucost et les documents des sociétés ;
- **Les sociétés impliquées dans l'extraction de pétrole et gaz par des technologies non conventionnelles** (gaz et pétrole de schiste et sables bitumineux), à partir d'un seuil de 5% de leur chiffre d'affaires, sur la base des données Trucost et des données des sociétés. Les filiales financières finançant spécifiquement ces sociétés sont exclues également ;
- Les sociétés impliquées dans la **production de contenu pornographique seront exclues**, sur la base des données Trucost et des sociétés

2/ Nos exclusions normatives écartent les entreprises qui sont en violation de grands principes édictés par des lois et traités internationaux, comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les normes de l'Organisation Internationale du Travail, ou encore le respect de l'environnement et la lutte contre la corruption. La liste d'exclusion mise à jour régulièrement par le fonds de pension norvégien sert de référence.

3/ Des exclusions géographiques pour les émetteurs basés dans les listes du GAFI et des ETNC :

- Liste du GAFI, de la Commission Européenne et du gel des avoirs de l'Etat français (insuffisance des dispositifs de lutte contre le blanchiment ou contre le financement du terrorisme). Les « Juridictions à hauts risques » et « juridictions sous surveillance » sont exclues ;
- Liste du Conseil Européen : liste des pays considérés comme des paradis fiscaux.